

copie



Siège social

Rue Henri Vieuxtemps, 29/2 - 4801 Verviers
Tél. : 0491 / 98 28 17 contact@belgotest.be
www.belgotest.be

Agent visiteur : Y. Boulaaion

N° de rapport : 001/2011.02/01

Date : 02.11.20



CONTROLE D'INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE

Renseignements d'identification

Adresse de l'installation Rue de la Paix 25/1 4960 ITALMEDY
 Type de locaux Appartement 1^{er} étage
 Propriétaire, gestionnaire ou exploitant Nicolas WILLEMS Demandeur Idem
 GRD Dies
 Resp. de l'exécution du travail Kevin n° TVA : BE 0645742361
 Code EAN 541449020714853290 o Pas disponible

Type de contrôle : Suivant l'AR du 08/09/2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à BT et à TBT

- Chapitre 6.4. Contrôle de conformité avant mise en usage
- Sous-section 6.4.7.2. Installation transportable, mobile ou temporaire
- Sous-section 6.4.7.3. Modification ou Extension
- Chapitre 6.4. Installation photovoltaïque

- Chapitre 6.5. Visite de contrôle
- Section 8.4.1. Renforcement puissance
- Sous-section 8.4.2. Vente habitation
- Section 8.2.1. Dérogations anciennes installations
- Section 8.2.2. Dérogations ancien RGIE

Données générales de l'installation électrique

N° métrologique : 170003 + 1710003 N° compteur : 20288297 Index jour 0451974 Index nuit /
 U_n : 2x230V 3x230V 1N400V 3N400V Protection générale du branchement - Existante 20 A - Prévus / A
 Colonne d'alimentation principale 4 x 1 mm² Type : XVR Différentiel général : 40 A / Δ 300 mA / type A B - AC
 Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 4 Type de prise de terre : Boucle Plquets
 Compteur certificats verts : N° / Classe compteur vert/ MID : / Index : / kWh Puissance totale : / kWc
 N° de série onduleur : / Nombre de panneaux photovoltaïques : /

Description de l'installation < 01/10/1981 ≥ 01/10/1981 ≥ 01/06/2020

Voir schémas-plans annexes

Mesures et contrôles

Résistance de dispersion prise de terre <u>228</u> Ω	Test du différentiel <input checked="" type="checkbox"/> en ordre <input type="checkbox"/> pas en ordre
Isolément général <u>37,4</u> M Ω	Test de défaut <input checked="" type="checkbox"/> en ordre <input type="checkbox"/> pas en ordre
Test de continuité <input checked="" type="checkbox"/> en ordre <input type="checkbox"/> pas en ordre	Plombage du différentiel <input checked="" type="checkbox"/> en ordre <input type="checkbox"/> pas en ordre
Protection surintensité <input checked="" type="checkbox"/> en ordre <input type="checkbox"/> pas en ordre	État du matériel fixe <input checked="" type="checkbox"/> en ordre <input type="checkbox"/> pas en ordre
Protection à courant différentiel résiduel <input checked="" type="checkbox"/> en ordre <input type="checkbox"/> pas en ordre	Schémas <input checked="" type="checkbox"/> en ordre <input type="checkbox"/> pas en ordre

Résultats : Remarques (R) - Infractions (I)

<input checked="" type="checkbox"/> R - <input checked="" type="checkbox"/> I	<u>NEANT</u>
<input type="checkbox"/> R - <input type="checkbox"/> I	
<input type="checkbox"/> R - <input type="checkbox"/> I	
<input type="checkbox"/> R - <input type="checkbox"/> I	
<input type="checkbox"/> R - <input type="checkbox"/> I	

Le contrôle ne porte que sur les parties **visibles ET accessibles** de l'installation, d'autres infractions pourraient apparaître à la lecture des plans et schémas électriques.

Conclusion

- L'installation électrique est **conforme** aux prescriptions du Livre 1.
Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur 02 / 11 / 2025
- L'installation électrique n'est **pas conforme** aux prescriptions du Livre 1.
Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le / /
Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Nombre d'annexes:

<input checked="" type="checkbox"/> Schéma unifilaire	<input type="checkbox"/> Pour la direction technique	Visa GRD
<input checked="" type="checkbox"/> Plan de position	<input type="checkbox"/> BELGOTEST	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <u>Y. Boulaaion, Inspecteur</u>	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <u>Gsm 0491 / 98 28 17</u>	

contact@belgotest.be

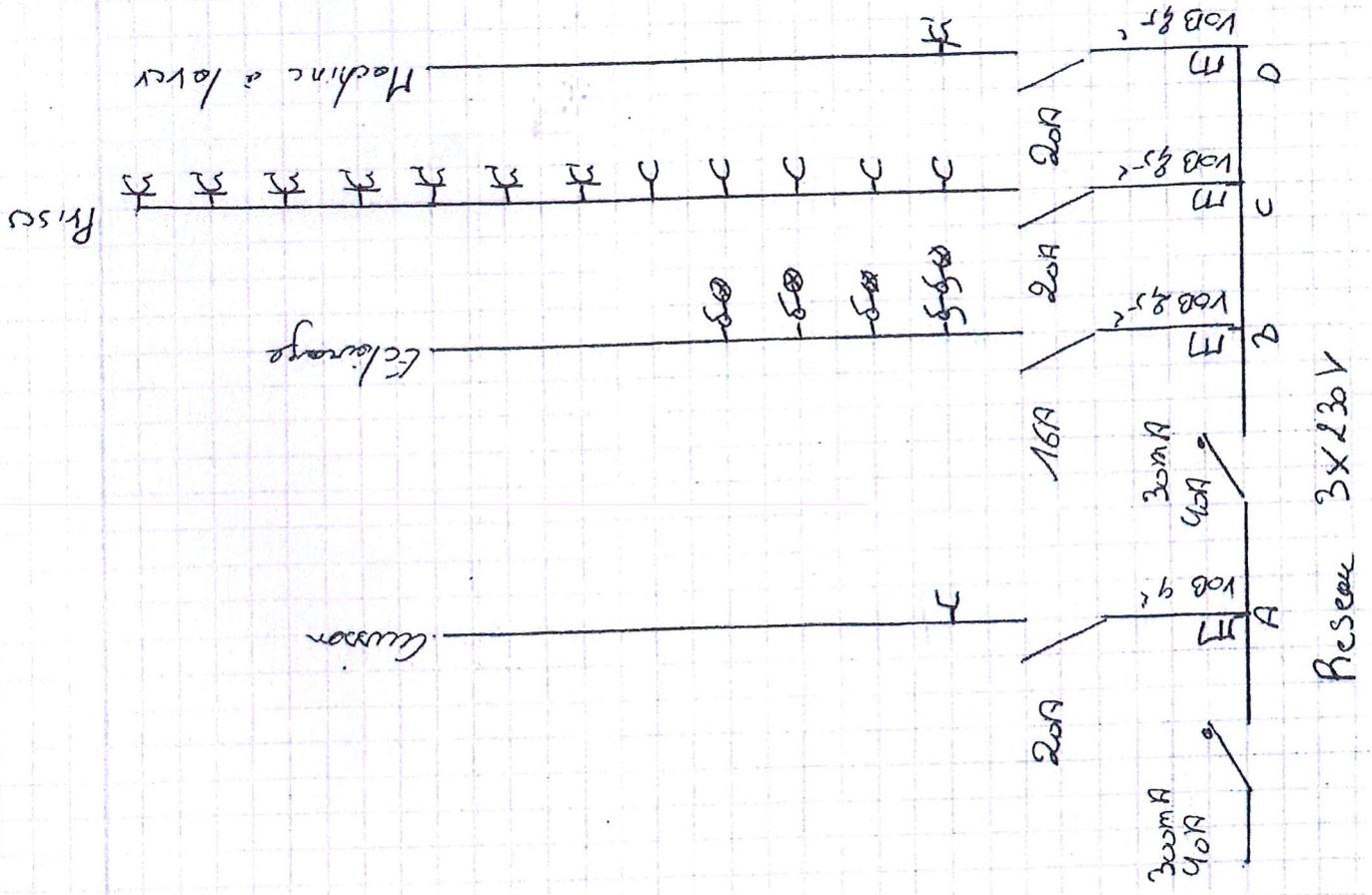
-Le PV de visite de contrôle doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et toute modification intervenue dans l'installation électrique doit être renseignée dans le dossier.
 -Le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'électricité.
 -Dans le cas où une infraction a été constatée lors d'une visite de contrôle, il est obligatoire de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme afin de vérifier la disparition des infractions au terme d'un délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'énergie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

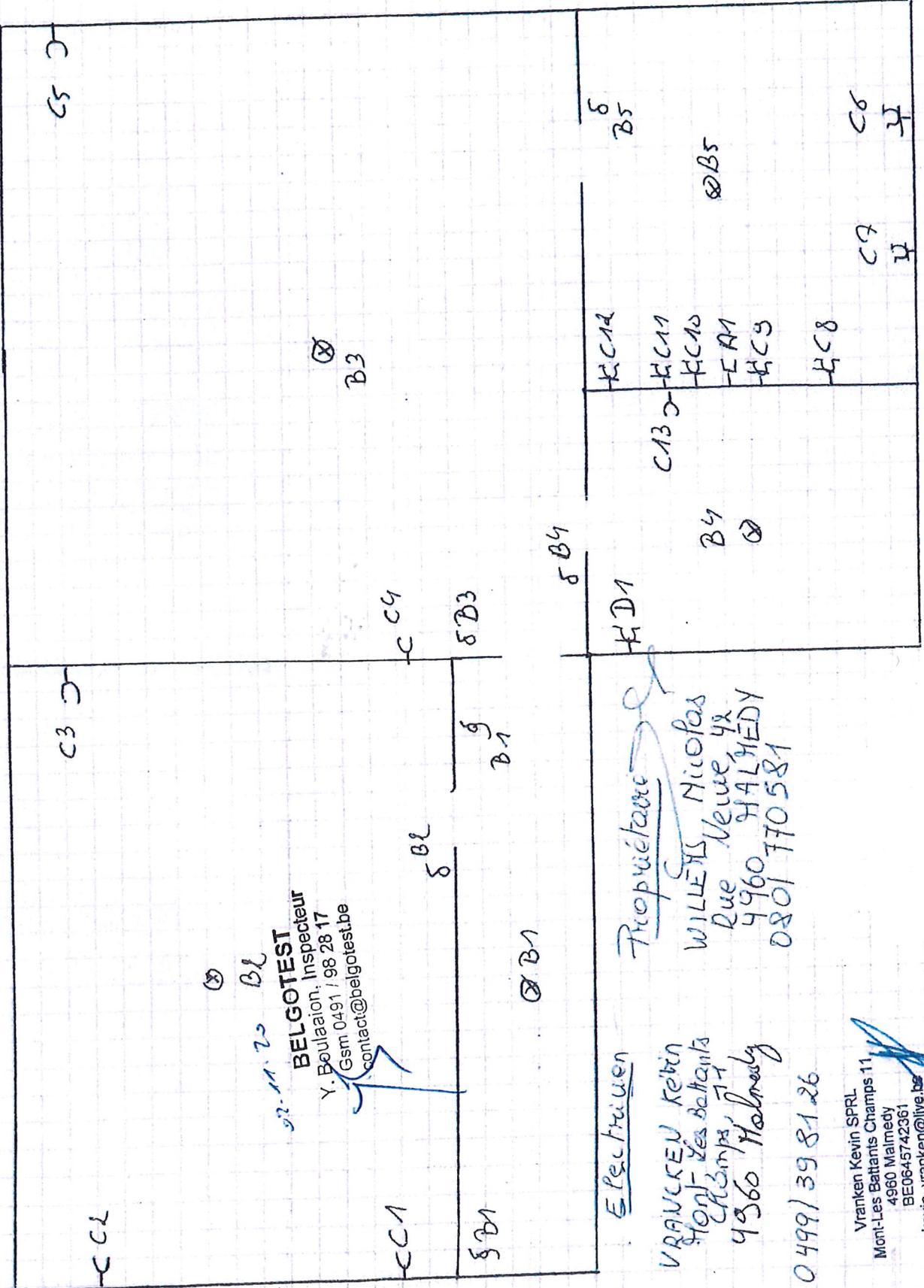
02-11-20

BELGOTEST
Y. Boulalaion, Inspecteur
Gsm 0491 / 98 28 17
contact@belgotest.be

BE 0645742361

Vranken Kevin SPRL
Mont-Les-Battants Champs 11
4960 Malmedy
BE0645742361
kevin_vranken@live.be





02.11.20
 BELGOTEST
 Y. Boulaion, Inspecteur
 Gsm 0491 / 98 28 17
 contact@belgotest.be

Proprietaire
 WILLETS Nicolas
 Rue Neuve, 42
 4960 HALVEDY
 0801 770 581

ELECTRIEVEN
 VRANKEN Kevin
 Mont-Les-Battants
 Champs 11
 4960 Halmedy
 0499 / 39 81 26

Vranken Kevin
 Mont-Les Battants Champs 11
 4960 Malmedy
 BE0645742361
 kevin_vranken@live.be
 RE 0645 74 23 61